



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **DORÉ COPPER ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ PAR VOIE DE PRISE FERME DE 14,6 M\$ CA EN ACTIONS ORDINAIRES ET EN ACTIONS ACCRÉDITIVES INCLUANT L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DES PRENEURS FERMES**

*Ne pas distribuer aux services de fil de presse des États-Unis ni diffuser aux États-Unis*

**Toronto, Ontario – 11 juin 2021** – Doré Copper Mining Corp. (la « **Société** » ou « **Doré Copper** ») (TSXV : DCMC; OTCQX : DRCMF; FRA : DCM) a le plaisir d'annoncer la clôture du placement privé par voie de prise ferme annoncé antérieurement (le « **placement** »), en vertu duquel la Société a vendu au total : i) 9 636 050 actions ordinaires dans le capital de la Société (les « **actions ordinaires offertes** ») à un prix de 1,00 \$ par action ordinaire offerte, pour un produit brut de 9 636 050 \$ et ii) 2 907 000 actions ordinaires dans le capital de la Société qui seront admissibles à titre d'« **actions accréditatives** » (au sens du paragraphe 66 (15) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de l'article 359.1 de la Loi sur les impôts du Québec) (les « **actions accréditatives** ») à un prix de 1,72 \$ par action accréditative, pour un produit brut de 5 000 040 \$, pour un produit brut total à la Société de 14 636 090 \$, incluant l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes.

Cormark Securities Inc. et Paradigm Capital Inc. ont agi à titre de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») dans le cadre du placement conformément aux modalités de l'entente de souscription datée du 11 juin 2021. En contrepartie des services reçus en lien avec le placement, la Société a versé aux preneurs fermes une commission en espèces de 824 165,40 \$, soit 6 % du produit brut global issu de la vente des actions ordinaires offertes et des actions accréditatives, et une commission en espèces réduite équivalant à 3 % du produit brut global issu de la vente des actions ordinaires offertes à certains souscripteurs sur la liste du président. De plus, la Société a aussi payé des frais administratifs de 80 000 \$ en lien avec trois souscriptions dans le cadre du placement.

Le produit net de la vente des actions ordinaires offertes sera utilisé pour les activités d'exploration et de développement ainsi que pour le fonds de roulement et les dépenses générales de la Société. La Société utilisera un montant égal au produit brut qu'elle aura reçu de la vente des actions accréditatives, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), afin d'engager des « **frais d'exploration au Canada** » admissibles qui se qualifient à titre de « **dépenses minières accréditatives** » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (les « **dépenses admissibles** ») relativement aux projets de la Société au Québec, au plus tard le 31 décembre 2022, et renoncera à toutes les dépenses admissibles en faveur des souscripteurs des actions accréditatives en date du 31 décembre 2021. De plus, à l'égard des souscripteurs résidents du Québec des actions accréditatives qui sont des particuliers admissibles en vertu de la Loi sur les impôts (Québec), les frais d'exploration au Canada pourront également être inclus dans la « **base d'exploration relative à certains frais d'exploration au Québec** » au sens de l'article 726.4.10 de la Loi sur les impôts (Québec) et être inclus dans la « **base d'exploration relative à certaines dépenses minières de surface ou d'exploration pétrolière et gazière au Québec** » au sens de l'article 726.4.17.2 de la Loi sur les impôts (Québec).

Le placement a pris la forme d'un placement privé dans chacune des provinces canadiennes aux termes des dispenses applicables des exigences de prospectus et, pour les actions ordinaires offertes, dans certaines autres juridictions, toujours conformément à toutes les lois applicables. Les titres émis dans le cadre du placement sont sujets à une période de détention de quatre mois conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, laquelle prendra fin le 12 octobre 2021. Le placement reste sujet à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX.

Les titres offerts n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la *United States Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ou de toute autre loi étatique sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, ou à des citoyens américains, ou pour leur compte ou à leur profit, en l'absence d'enregistrement ou d'exemption de ces exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat et il n'y aura pas de vente de titres dans un état des États-Unis où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

### **À propos de Doré Copper Mining Corp.**

Doré Copper Mining Corp. est une société d'exploration et de développement de cuivre-or située dans la région de Chibougamau au Québec (Canada). La Société se concentre sur la mise en œuvre de sa stratégie de développement d'exploitation en étoile, en faisant progresser ses principaux projets d'exploration à haute teneur en cuivre et en or et au passé connu vers un redémarrage des activités.

La Société a consolidé un vaste portefeuille de propriétés dans les prolifiques camps miniers de Lac Doré-Chibougamau et de Joe Mann, qui ont produit 1,6 milliard de livres de cuivre et 4,4 millions d'onces d'or. Le portefeuille de propriétés comprend 13 anciennes mines, gisements, gîtes et zones cibles de ressources dans un rayon de 60 kilomètres autour de son usine d'une capacité de 2 700 t/j (usine Copper Rand).

Doré Copper prévoit la publication d'une évaluation économique préliminaire (EEP) pour son modèle d'exploitation en étoile vers la fin de 2021. Actuellement, la Société réalise un programme de forage de 16 500 mètres sur son projet Corner Bay (Cu-Au), qui permettra une mise à jour de l'estimation des ressources minérales au début du T3 2021. De plus, Doré Copper prévoit une estimation des ressources minérales pour l'ancienne mine Joe Mann (Au-Cu) d'ici la fin de juin 2021.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la Société à [www.dorecopper.com](http://www.dorecopper.com) ou consulter les documents déposés par Doré Copper sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Vous pouvez aussi communiquer avec nous :

Ernest Mast  
Président et chef de la direction  
Téléphone : 416 792-2229  
Courriel : [emast@dorecopper.com](mailto:emast@dorecopper.com)

Laurie Gaborit  
Vice-présidente, relations avec les investisseurs  
Téléphone : 416 219-2049  
Courriel : [lgaborit@dorecopper.com](mailto:lgaborit@dorecopper.com)

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

*Le présent communiqué de presse comprend certains « énoncés prospectifs » aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés concernant l'utilisation du produit du placement, le moment et la capacité de la Société d'obtenir les approbations réglementaires nécessaires, y compris l'approbation finale du placement de la Bourse de croissance TSX, la renonciation en faveur des souscripteurs des actions accréditatives et le moment de celle-ci, le traitement fiscal des actions accréditatives ainsi que les plans, activités et perspectives de la Société. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont assujetties à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales; les retards ou le défaut d'obtenir les approbations réglementaires; le prix de l'or et du cuivre; et les résultats des travaux d'exploration actuels. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.**